

POLITIQUES DOCUMENTAIRES ET POLITIQUES DE COLLECTIONS

RAISON ET PASSION

« Essayez donc de demander à un collectionneur de timbres de se mettre à collectionner des locomotives ».

Gilles Moraton¹

C'est bien sûr dans son acception dynamique que le mot collection doit bien sûr être entendu ici. La collection n'est pas cet ensemble achevé invitant à la contemplation ou à la jouissance, elle est mouvement et tension, toujours présents dans l'acte de collectionner et dans son institution.

Un mouvement de mise à part, d'abord – opposer un objet à tous les autres –, lui-même précédé d'un mouvement de recherche, de quête, voire de chasse. Il n'est pas rare que le terme de « rabatteur » soit employé par tel ou tel acteur du marché. Et pour évoquer immédiatement le monde de l'édition, on voit bien comment les techniques les plus pointues du marketing qui y sont désormais couramment utilisées, par exemple lorsqu'elles définissent une « cible », empruntent à des champs sémantiques voisins.

Ce sont d'ailleurs les acteurs du marché eux-mêmes qui, dans un jeu subtil et parfois imprévisible, vont procéder à l'investigation de nouveaux territoires de chasse et à l'invention de nouveaux objets de quête. Investigation et quête qui ne sont pas dépourvues de risques dans le cas des éditeurs, tant le public constitue par

essence une cible mouvante, versatile et imprévisible. A la singularité de la bibliothèque – qui lui est parfois reprochée par certains de ses partenaires – faite, entre autres ingrédients, de lenteur et de gratuité, répond l'étrangeté de l'édition, au regard des modèles économiques traditionnels.

Si l'on met le collectionneur et l'art de collectionner à l'épreuve de la psychanalyse, on recevra des réponses – et des questions – qui confirment le bien-fondé de cette métaphore : au-delà de la fonction de substitution et de symbole de

* Cet article reprend, formalise et complète les interventions qu'il m'a été donné d'effectuer lors des rencontres du patrimoine écrit « Passion(s) et collections », organisées les 21 et 22 octobre 1998 à Chambéry par l'ARALD (Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation), la FFCB (Fédération française de coopération entre bibliothèques) et la Direction du livre et de la lecture, ainsi que lors de deux formations pour le compte de Médiat/Grenoble le 5 mai 1997 et de l'Institut de formation des bibliothécaires (IFB) le 1^{er} décembre 1998.

1. Phrase extraite d'une nouvelle de Gilles MORATON publiée dans le numéro zéro du bulletin d'informations de l'Agence de coopération Languedoc-Roussillon : *Contrepoints*.

DOMINIQUE AROT

**Conseil supérieur
des bibliothèques**

mél : arot@culture.fr



l'objet collectionné, c'est la pulsion de chercher qui est en jeu.

Impossible totalité

Quête d'autant plus intense qu'elle est désespérée et pathétique : la totalité est impossible. Comme le fait très justement remarquer Anne-Marie Bertrand², l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie fait repenser définitivement l'histoire de toutes les bibliothèques, publiques comme privées, sur le sentiment de la perte sans remède et de « *l'échec inéluctable* ». La forte augmentation de la production éditoriale³, l'explosion de la littérature grise, le bouillonnement planétaire d'Internet, décuplent chez tout « collectionneur » ou tout acquéreur, privé ou public, cette angoisse de la perte et de l'erreur.

Le mouvement, c'est aussi celui de l'échange économique. Il convient de souligner la place particulière occupée dans ce domaine par les bibliothèques. Ainsi, le caractère inaliénable et pérenne des collections publiques fait en quelque sorte obstacle à la fluidité du marché du livre rare ou précieux.

En ce qui concerne les livres courants, les derniers chiffres connus pour les bibliothèques (bibliothèques municipales, départementales et universitaires) étaient en 1996, en tout, de 7 031 000 volumes, acquis pour un budget global de 752,9 millions de francs. Pourcentage superficiellement modeste au regard du chiffre d'affaires de l'édition (plus de 14 milliards de francs), mais pesant d'un poids réel dans certains secteurs : édition pour la jeunesse, création littéraire, édition universitaire.

Le mouvement affecte les collections elles-mêmes, privées comme publiques, méthodiquement et passionnément amassées, dispersées au fil des successions, démembrées par les guerres et les pillages, patient-

ment recomposées et agrandies, glissant de la sphère intime vers une institution publique, corps vivant objet de mitoses et de fusions successives. Au cours du colloque de Chambéry en octobre 1998, est-ce tout à fait un hasard si plusieurs intervenants ont eu recours, en réfléchissant à la notion de collection, à l'image de l'éventail déplié et replié ?

De l'entassement à la mise en ordre

Du mouvement de mise à part, de choix et d'échange, naît l'entassement, sinon le rangement, dans un lieu fixe.

Philippe Arbaizar, dans une passionnante étude⁴ consacrée aux bibliothèques d'écrivains, évoque quelques-uns de ces plus fameux rassemblements d'imprimés : « *En ville, dans les appartements modernes, les bibliothèques gagnent les moindres recoins, couvrent toute la surface des murs. Il ne reste jamais de place ; la bibliothèque paraît toujours pleine. Elle environne l'écrivain qui dessine son labyrinthe au milieu de piles de livres* ». Mais ce désordre apparent n'est pas l'apanage des collections privées. En 1847, un rapport au ministre de l'Instruction publique sur la situation des collections confiées aux municipalités affirme : « *Un amas de livres dépareillés ne sera pas plus une bibliothèque qu'un amas de briques n'est un palais* ».

Il semble donc bien qu'au temps de la collecte (et de la collection) doive succéder le temps de la mise en ordre. Non pas pour céder à un quelconque « *plaisir de la raison* » (que Claudel oppose au « *délice de l'imagination* »), mais pour transformer l'accumulation en mémoire fidèle et accessible au lecteur qui la sollicite. Et une telle organisation vaudra autant pour l'organisation du libre accès que pour celle des magasins, mais aussi pour la sélection des ressources numériques et leur accès.

On retrouve ici le bien-fondé du caractère unificateur des techniques employées dans les bibliothèques ainsi qu'une des manières de « *refonder la bibliothéconomie* »⁵.

Les dérives techniciennes du métier

Il semble qu'aujourd'hui, on assiste, au moins dans les discours, sinon dans les faits, à un envahissement des bibliothèques par le seul modèle de la fourniture documentaire au détriment de nombreuses autres missions, culturelles, éducatives et sociales.

Ceci est particulièrement frappant lorsqu'on lit attentivement les multiples articles publiés sur la diffusion numérique des documents : la plupart d'entre eux questionnent la naissance du livre et de l'imprimé (du codex à Internet en passant par Gutenberg), envisagent la bibliothèque comme un objet unique (la bibliothèque de recherche), pour s'achever en un raccourci trivial et décevant par des considérations sur les revues scientifiques en ligne.

Relèvent de la même optique les prophéties sur le « *flux* » qui viendra remplacer le « *stock* » (en ce qui me concerne, je préfère parler de « *fonds* »). Une logique d'achat de l'accès à la ressource documentaire au fil des demandes de l'utilisateur, logique qui reproduit la logique industrielle du flux tendu, viendrait se substituer à une politique d'acquisition conçue en amont des demandes dans une perspective d'offre.

Ces analyses, qui sont bien évidemment valides dans le cas d'établissements de recherche et pour une partie de la documentation universitaire, demeurent parfaitement inopérantes lorsqu'il s'agit de constituer des collections d'imprimés, tout particulièrement dans le domaine de la fiction, de la littérature et de bien des domaines disciplinaires.

2. Anne-Marie BERTRAND, *Les Bibliothèques*, Paris, La Découverte, 1998 (Repères ; 247), p. 8.
3. 11 000 titres nouveaux et nouvelles éditions ont été publiés en France en 1983, 21 000 en 1994, plus de 29 000 en 1997.

4. Philippe ARBAIZAR, « La Bibliothèque de l'écrivain », *Histoire des bibliothèques françaises*, t. IV, Paris, Promodis ; Ed. du Cercle de la librairie, 1992, p. 11-30.

5. Voir sur ce thème l'ensemble du *Bulletin des bibliothèques de France* « Refonder la bibliothéconomie », n° 2, 1998.

Car, de l'avis des meilleurs spécialistes, pour de nombreuses années encore, l'on constituera des collections physiques d'imprimés dans les bibliothèques. Et le service offert par les bibliothèques ne saurait être limité à la délivrance d'articles de périodiques photocopiés ou de fichiers en ligne. Cette conception passive du rôle de la bibliothèque et du bibliothécaire explique sans les justifier les dérives exagérément techniciennes du métier. C'est le sens de la remarque d'André-Pierre Syren⁶ : « *On doit s'interroger sur la réduction de la bibliothéconomie à des aspects de plus en plus techniques, quantitatifs et gestionnaires, aux effets parfois funestes* ».

En outre, limiter l'action de la bibliothèque à une prestation de service, c'est entrer dans la logique et la spirale du paiement à l'acte, largement contradictoire avec la philosophie du service public et la défense de la curiosité intellectuelle. Comme l'écrit très justement Martine Poulain⁷ : « *Si, un jour, les bibliothèques ne devaient se concevoir que comme des espaces d'information, elles auraient signé elles-mêmes leur arrêt de mort* ».

Des politiques documentaires nationales sont nécessaires

En ce sens, la dénomination « politiques documentaires » peut sembler réductrice, insuffisamment pertinente, et renvoyer à une vision partielle des missions des bibliothèques. Faut-il alors parler de politique de collections et de coopération ? Le terme même de « politique » n'est pas sans évoquer une sorte de quadrillage jacobin dont notre pays est si friand et dont la pertinence territoriale pourrait paraître bien éמוש-

sée à l'heure des réseaux et de la décentralisation.

Est-ce à dire qu'il faille définitivement renoncer pour autant, pour le bénéfice de l'usager, à une mise en ordre du paysage, à une affectation rationnelle et lisible de moyens par les instances nationales compétentes ? Non, bien entendu ! L'heureuse rationalisation de la collecte et de la répartition du dépôt légal, l'édification progressive du Catalogue collectif de France, la réalisation du Système universitaire de documentation, l'existence des centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique, et, dans un registre différent et moins avancé, des pôles associés de la Bibliothèque nationale de France, doivent être salués et soutenus.

Pour être complet, il faudrait ajouter à ces initiatives ou à ces programmes nationaux, l'effort continu d'informatisation d'un nombre croissant de bibliothèques et les réussites (encore trop peu nombreuses) des coopérations régionales et locales. L'augmentation exponentielle des sources d'information disponibles en ligne confère à ces outils primitivement voués à la production imprimée des missions renouvelées de vigilance et d'intelligence partagées, et réinvestit, s'il en était besoin, les bibliothécaires d'une responsabilité intellectuelle irremplaçable.

Il faudra donc bien trouver un moyen terme entre, d'une part, la singularité des choix de chaque bibliothèque liée à la communauté au service de laquelle elle travaille, dans l'exercice nécessairement personnel de la responsabilité de chaque bibliothécaire-acquéreur, et la constitution, d'autre part, d'une carte documentaire nationale, voire mondiale, traçant des chemins clairs pour des usagers répartis sur un territoire infiniment plus large.

Ajoutons, pour dissiper cette contradiction apparente, que toute politique documentaire globale se nourrit de la richesse, de la diversité, de la rigueur et de l'exigence intellectuelles de chaque établissement.

Plaider, comme l'a fait récemment le Conseil supérieur des biblio-

thèques⁸, pour une attention renouvelée au cœur du métier – « *les collections et l'accès à leur contenu* » –, va dans le même sens. En poussant ce raisonnement à son terme, on pourrait dire que les éventuelles faiblesses ou médiocrités des politiques documentaires nationales se nourrissent de l'insuffisance des politiques de collections de chaque établissement.

La collection, acte constitutif de l'individu et du groupe

C'est que la collection privée ou publique, pour adopter les catégories chères à la psychanalyse, met en jeu un sujet. L'acte singulier de collectionner est constitutif d'identité pour l'enfant comme pour l'adulte, comme pour la collectivité. On pourrait évoquer la figure de quelques grands collectionneurs, de Nicolas Peiresc⁹ à Jacques Doucet, plus préoccupés de l'usage de leurs collections que de simple bibliophilie.

Mais le bibliothécaire, lui aussi, doit, en tant que sujet, pouvoir affirmer un projet, cette fois dans l'espace public. Au cours d'un récent débat¹⁰, un libraire, Éric Garnier, revendiquait également cette implication personnelle : « *Savoir choisir et affirmer ses choix constituent la clé même du métier de libraire* ». On voit bien que de tels propos pourraient être tenus aussi par un responsable de bibliothèque.

Dans le domaine patrimonial, c'est la lucidité et l'engagement personnel d'un conservateur qui, le plus souvent, permettent à la bibliothèque de jouer pleinement sa fonction de mémoire et d'identité de la collectivité. Le catalogue de l'exposition

6. André-Pierre SYREN, « La Bibliothèque localement universelle », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, n° 3, p. 8-15.

7. Conclusion de la journée d'étude sur les acquisitions dans les bibliothèques publiques, *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 175, 2^e trim. 1997 p. 62.

8. Rapport du Conseil supérieur des bibliothèques pour les années 1996-1997, en particulier p. 28 à 33.

9. Sur Peiresc, on se reportera avec intérêt au catalogue de l'exposition organisée en 1998 par la bibliothèque municipale de Carpentras.

L'Universel épistolaire : Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, Paris, FCB, 1998 (Re) Découvertes ; 41.

10. Propos rapportés par *Livres Hebdo*, n° 316, 4 décembre 1998.

consacrée à Maxime Alexandre par la bibliothèque de Saint-Dié¹¹ rappelle – et c'est un excellent exemple – la place déterminante d'Albert Ronzin, ancien conservateur de la bibliothèque, dans la constitution du fonds Alexandre.

Borner la bibliothèque à sa seule fonction documentaire, faire du bibliothécaire un médiateur – passif et gris – de ressources qui lui sont extérieures, constitueraient des périls majeurs.

Il n'y aurait rien de pire que la juxtaposition d'équipements impersonnels et uniformes entièrement voués à la rotation rapide de ce qui plaît immédiatement. Expliciter dans un document écrit la politique d'acquisition et de collection de la bibliothèque revêt un intérêt déontologique et démocratique, qu'il est plus que jamais indispensable de rédiger chaque année. Mais c'est aussi pour le bibliothécaire le moyen de rendre public un projet intellectuel, comme le font un directeur d'orchestre ou un directeur de théâtre lorsqu'ils exposent leur projet artistique.

Des missions renouvelées

De ces quelques considérations théoriques peuvent être déduites des missions renouvelées pour les bibliothèques et les bibliothécaires. Une fonction de veille, d'abord, le bibliothécaire doit être à « l'affût » sur le terrain éditorial, quelle que soit la forme de l'édition, attentif aux évolutions disciplinaires, au mouvement des idées, aux tendances de la création et de la recherche. Cette veille, réseau aidant, devrait de plus en plus prendre des formes coopératives, et c'est là sans doute qu'intervient la notion de « politique documentaire ».

Bibliothécaires pour la jeunesse et discothécaires disposent d'excellents

« *Quand un livre vous a percé le cœur, relisez. Ne croyez qu'aux livres qu'on relit. En ces temps de lecture rapide, redoutez les livres faciles qui furent écrits mille fois. Vous les reconnaîtrez à leur succès. Comprendre ? Certes, dans l'ordre scientifique, technique et pratique, c'est-à-dire dans le monde du savoir. Mais en art et en littérature, il faut craindre la clarté. Ne vous arrive-t-il jamais d'être fatigué de comprendre, c'est-à-dire de reconnaître ce que vous savez déjà ? Faites confiance à l'intelligence seconde, à la nuit, relisez. [...] Mourir encombré de livres : la belle horreur. Faites le vide, ou presque, cinq à six fois dans une vie. Ne garder que les livres qui résistent, étrangers : l'étranger a toujours quelque chose à nous apprendre »*

Jean Sullivan

outils communs pour mener un travail de sélection d'une grande exigence (parfois excessive, jugeront certains). Dans les autres domaines, des outils, sur papier comme en ligne, restent à inventer. Peut-être faudrait-il aussi que les bibliothécaires exploitent plus résolument les instruments existants¹².

Dans la frénésie d'une distribution de l'information et des produits éditoriaux qui répond de plus en plus à des impératifs d'urgence et de rentabilité¹³, la bibliothèque demeure un lieu de lenteur salutaire (capable aussi d'efficacité documentaire à l'égard de son public, bien sûr !) et une institution qui a vocation à se faire largement l'écho de ce qui subsiste de risque éditorial, d'aventures créatives, d'affirmation d'une différence. En ce sens, il faut bien sûr user avec le plus grand discernement des critères d'usage ou de rotation des

fonds tels qu'ils peuvent apparaître dans des documents formalisant méthodes d'acquisition et d'élimination. A n'en pas douter, c'est à la bibliothèque que, plus que jamais, l'on pourra trouver ce livre disparu des stocks des éditeurs et des rayons des librairies.

Les quelques lignes ci-contre de Jean Sullivan¹⁴ nous apportent à ce sujet un éclairage vigoureux.

Mais faut-il rappeler qu'une politique d'acquisition ne constitue qu'un aspect, certes capital, d'une politique plus vaste de l'établissement, incluant des programmes de valorisation et de conservation des fonds : les choix intellectuels des bibliothécaires ont à être mis en scène.

De la même manière, on ne saurait dissocier la politique documentaire ou politique de collections, la politique de valorisation des fonds d'une politique de traitement et de signalement des documents. Les catalogues de bibliothèques qui guident vers des contenus en ligne ou vers des informations critiques en une seule session d'interrogation illustrent parfaitement cette complémentarité. Tous ces efforts et ces choix convergent au service de la communauté et des usagers. Ils mettent en jeu exigence et rigueur intellectuelles, refus des *a priori* implicites et du conformisme, sens du service public et méthodes de travail excluant amateurisme et improvisation.

C'est à partir de cette interaction entre passion et raison, entre la « subjectivité légitime » des établissements et les politiques documentaires nationales, entre la personnalité de pôles d'excellence et le partage raisonné des compétences que peut émerger une offre cohérente pour les publics.

Décembre 1998

11. *Un Poète au carrefour de l'Europe : Maxime Alexandre*, Paris, FFCB, 1998 (Re)Découvertes ; 44.

12. On songe ici, par exemple, au *Bulletin critique du livre français*.

13. « *La pluralité des objets proliférants* », selon l'expression de Jacques JOUET au colloque de Chambéry.

14. Jean SULLIVAN, *Pages*, Paris, Gallimard, 1996, p. 122.